



Commission des Affaires de l'ONU
Point 3

UNC/2013/3-Inf.1
26 septembre 2013

**SUIVI DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL 2011
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES**

7 octobre 2013 (11 heures - 13 heures)
(Salle A, Bâtiment CCV, CICG)

Note explicative

Le Programme d'action d'Istanbul (PAI) de 2011 est l'engagement le plus récent pris au niveau mondial de subvenir aux besoins spéciaux de développement des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020. L'objectif est de réduire de moitié le nombre des PMA (49) en axant les politiques sur huit domaines prioritaires dans les pays développés comme dans les pays en développement.

L'UIP a apporté une contribution substantielle à la préparation de la Conférence d'Istanbul ("volet parlementaire") et, en conséquence, plusieurs passages du PAI et de la Déclaration politique qui l'accompagne font état du rôle des parlements dans la mise en œuvre de tous les engagements, en particulier dans le domaine de la gouvernance.

Dès que le PAI a été adopté, l'attention des partenaires du développement s'est portée sur son exécution. Aux Nations Unies, un groupe de travail interorganisations auquel participe l'UIP se réunit régulièrement pour coordonner l'action. Le système des Nations Unies dans son ensemble soutient les gouvernements des PMA tout en prenant l'initiative de consultations nationales et régionales où sont discutées des questions présentant un intérêt particulier pour les PMA. Dès l'année prochaine à l'ONU commenceront les travaux en vue de l'examen à mi-parcours du PAI, qui doit être réalisé en 2015-2016. Les rapports intérimaires nationaux que doivent établir les gouvernements en consultation avec toutes les parties intéressées tiendront une place centrale dans cet examen.

Pour sa part, l'UIP a inscrit le suivi du PAI dans sa Stratégie pour 2012-2017. Au lendemain de la Conférence, une proposition de projet commun a été finalisée entre l'UIP et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement (UN-OHRLLS). Un plan quinquennal d'activités à réaliser aux niveaux tant national qu'international y était dressé. Le projet commun envisageait entre autres la désignation de points focaux parlementaires chargés d'aider à intégrer le PAI à l'ensemble des travaux des parlements.

Malgré le mécanisme de suivi institué à grande échelle pour accompagner l'exécution du PAI, des obstacles majeurs d'ordre à la fois politique et opérationnel subsistent. Il reste très difficile d'obtenir que les priorités des PMA soient prises en compte et respectées dans tous les domaines politiques. La plupart des parlements, y compris ceux des PMA, n'ont pas été en mesure de mettre en place une structure ou un processus qui favorise de manière systématique l'exécution du PAI dans le cadre d'un plan global de développement national ou, chez les donateurs, d'une politique d'assistance aux pays. Obtenir des donateurs des engagements fermes en faveur des parlements, qui ont besoin d'un appui financier et technique pour s'investir dans la mise en œuvre du PAI, est un autre défi de taille. La proposition de projet commun mentionnée plus haut, par exemple, n'a toujours pas trouvé de financement. Parallèlement, l'agenda mondial est en expansion et doit s'enrichir notamment d'un nouvel ensemble d'objectifs du développement durable (ODD) pour l'après-2015, ce qui risque de détourner l'attention des besoins vitaux des PMA et du Programme d'action en leur faveur.

Objectifs

Après un bilan des difficultés rencontrées par les PMA, la séance portera sur les moyens de traduire le degré d'engagement dont témoigne le PAI en une action efficace de suivi de tous les partenaires du développement. Comment faire pour que le PAI soit mieux pris en compte dans les travaux des parlements des PMA et de leurs partenaires de développement ? Cette question retiendra tout particulièrement l'attention. La discussion portera également sur les constatations que les groupes spéciaux ont pu faire en étroite collaboration avec les Bureaux de pays du PNUD dans les parlements de quelques PMA, et ce en vue de la présente session.

La discussion portera sur les aspects suivants :

1. Examen du rôle des bureaux de l'ONU dans les pays dans l'exécution du PAI en coopération avec les parlements nationaux; points focaux chez les uns et chez les autres; modalités générales de travail.
2. Intégration des priorités des PMA dans le programme de développement de l'après-2015 et l'établissement des ODD : concurrence entre les divers agendas internationaux; divergences des priorités entre acteurs du développement; manque de moyens dont souffrent également parlements et gouvernements.
3. Obstacles institutionnels à l'intégration du PAI dans l'ensemble des activités du Parlement : cloisonnement des commissions et problèmes liés à la création de commissions ou de groupes spécialement consacrés aux PMA.
4. Participation des parlements à l'évaluation nationale : recensement des démarches efficaces et appui à apporter aux bureaux des Nations Unies dans les pays ou à attendre d'eux.

La discussion contribuera à éclairer l'UIP sur les activités futures qu'elle devrait mener, seule et en coopération avec le système des Nations Unies, à l'appui du PAI. Parmi ces activités figurera sans doute l'accompagnement d'un petit groupe de parlements pour leur permettre de participer activement aux évaluations nationales qui commenceront en 2014 en vue de l'examen mondial à mi-parcours de 2015-2016.

Modalités et participation

La séance, à laquelle les parlementaires des PMA comme des pays donateurs sont invités à prendre une part active, commencera par de brefs exposés (de cinq minutes) présentant une analyse critique des quatre points susmentionnés, suivis d'une discussion interactive avec les parlementaires. La disposition des sièges autour d'une table ronde, comme pour un conseil d'administration, devrait faciliter les échanges directs et contribuer à une discussion ciblée. Il est suggéré d'inviter en qualité d'intervenants :

Orateurs :

- M. Gyan Chandra Acharya, Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement;
- Mme Anne Makinda, Présidente du Parlement de Tanzanie;
- Mme Fatoumata Diendéré Diallo, deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Burkina Faso (à confirmer);
- M. Pascal Karorero, Coordonnateur résident du PNUD au Burkina Faso;
- Monsieur l'Ambassadeur Jean-Marie Ehouzou, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.